



MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Alex Brouillard, directeur des finances et greffier-trésorier adjoint de la susdite municipalité,

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 14 avril 2025, le Règlement 1016-2025 décrétant un emprunt de 11 478 000 \$ ayant pour but de financer les travaux de transformation de l'église de Saint-Apollinaire en bibliothèque et Maison de la culture.

QU'un avis de motion a été donné le 7 avril 2025, par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance.

QU'une lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, adressée au Directeur des finances et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Apollinaire, a été reçue le 28 avril 2025 pour l'approbation dudit règlement

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle.

DONNÉ à Saint-Apollinaire le **6 mai 2025**.

Alex Brouillard
Directeur des finances et greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Alex Brouillard, directeur des finances et greffier de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Donné à Saint-Apollinaire le **6 mai 2025**.

Alex Brouillard
Directeur des finances et greffier-trésorier adjoint